

APPEL D'OFFRES EVALUATION EXTERNE

Projet PASS'PALAS financé par le Fonds Social Européen et l'UNCCAS

CAHIER DES CHARGES

Date de Publication : 15/02/2018

Date de remise des offres : 22/03/2018

Contact : Cédric Léon – Directeur Financier – cleon@unccas.org

Commanditaire

L'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale (UNCCAS) est une association loi 1901 fondée le 10 novembre 1926. Elle est la seule association représentant les élus communaux et intercommunaux en charge des affaires sociales et leur CCAS/CIAS. Il s'agit de l'une des plus anciennes associations d'élus locaux de France. Présente en métropole et outre-mer (dont Mayotte), son réseau se compose de plus de 4 000 CCAS/CIAS adhérents (soit 8000 communes) dont l'action touche 70% de la population.

Les missions stratégiques de l'UNCCAS sont les suivantes :

- Représenter, défendre et structurer le réseau national des CCAS/CIAS.
- Accompagner les adhérents en leur apportant toute la formation, l'aide technique et juridique nécessaires au développement de leurs activités.
- Valoriser et promouvoir l'action sociale publique au plan communal et intercommunal, en confortant les capacités d'observation sociale, d'intervention et d'innovation des CCAS/CIAS.
- Développer l'échange d'expériences, l'essaimage et la capitalisation de bonnes pratiques en matière d'action sociale locale et cela au plan national mais aussi européen.
- Dialoguer avec les représentants de l'Etat, les parlementaires, les administrations, les partenaires pour adapter les dispositifs existants et alimenter le débat national en matière de politiques sociales.

1 - Contexte général de la démarche et présentation du Projet

L'UNCCAS bénéficie du soutien du Fonds Social Européen pour la mise en place d'un projet de « Parcours de professionnalisation des acteurs locaux de l'action sociale – PASS'PALAS » sur le territoire de Mayotte. Celui-ci répond à l'axe thématique « 10.9.4.2 – Accroître les compétences et la professionnalisation des équipes au contact des besoins sociaux de la population » du programme de travail de l'Union européenne. Le projet est cofinancé par l'Union européenne par le fonds social européen.

- **Le projet PASS'PALAS**

PASS'PALAS vise à dresser un état des lieux des besoins sociaux de la population mahoraise et mettre en place à Mayotte un parcours de professionnalisation des acteurs locaux en leur donnant les clés pour déployer des actions adaptées à ces besoins.

Ce projet, signé en avril 2017, contient trois volets complémentaires :

Volet 1. Présentation du PASS'PALAS à Mayotte et appropriation du dispositif par les acteurs locaux

Volet 2. Repérage et analyse des besoins sociaux de la population mahoraise

Volet 3. Déploiement d'un parcours de professionnalisation

- **Enjeux**

Récemment devenu 101^{ème} département français, le territoire de Mayotte est organisé en 17 communes, dont 10 possèdent un CCAS. **Le premier enjeu** du projet consiste à établir un diagnostic social territorial afin que chaque commune puisse appréhender ses spécificités et que les acteurs locaux soient outillés pour définir leurs politiques sociales au plus près des besoins de la population. Cet état des lieux alimentera un autre des enjeux du projet consistant à instaurer un parcours de professionnalisation pour les agents ou futurs agents de l'action sociale de proximité dans les 17 communes du territoire. Enfin, troisième et dernier enjeu, il s'agira plus largement de sensibiliser les élus locaux au développement d'une action sociale de proximité dont la création, à terme, d'un CCAS dans chacune des 17 communes devrait sensiblement contribuer.

- **Durée du projet : 24 mois**

- **Budget du projet :**

Coût total du projet 736 616 euros

Cofinancement de l'UE (83 %) 610 095 euros

- **Résultats attendus :**

Ce projet vise à professionnaliser les acteurs locaux de l'action sociale (présents ou futurs) en leur donnant les clés et fondamentaux pour déployer des actions adaptées aux besoins de la population mahoraise. Il a été construit sur mesure avec la capacité de s'adapter aux besoins des stagiaires et aux évolutions en cours sur le territoire de Mayotte.

Son action va au-delà de la seule montée en compétences, car ces modules pratico pratiques doivent permettre aux agents d'être opérationnels. Un objectif secondaire visé par l'UNCCAS sera la création – si besoin est – de CCAS dans les villes qui n'en sont pas encore dotées et de mobiliser les acteurs en place pour soutenir le déploiement de ces nouveaux CCAS, faciliter la mise en réseau et la mutualisation des actions sur des projets d'envergure.

- Accroître la montée en compétences des stagiaires
 - Susciter le déploiement de CCAS sur l'entièreté du territoire
 - Recenser les besoins du territoire
 - Elaborer des feuilles de route pour chacune des communes
 - Susciter les partenariats et mutualisation d'action
 - Lutter contre la pauvreté et les exclusions
 - Promouvoir la cohésion sociale et territoriale sur le territoire Mahorais au regard de ses propres spécificités.
- **Etapes du projet**
 - Réalisation d'un diagnostic territorial (**Avril 2017 – Avril 2018**)
 - Organisation de deux missions exploratoires à Mayotte (rencontre des élus locaux, des partenaires – collectivités, CNFPT, centres de santé, associations, etc.) afin de préparer et faciliter la mise en œuvre du projet (**Octobre 2017 et Avril 2018**)
 - Mission d'immersion de professionnels de l'action sociale (agents de CCAS ou agents susceptibles d'intégrer un CCAS) en métropole, incluant une immersion en CCAS – a priori en région parisienne - un échange sur les pratiques et une formation sur les fondamentaux. (**Novembre 2017**)
 - Déploiement d'un parcours de professionnalisation (« passeport formation ») adaptés aux besoins des acteurs locaux (approches théoriques et pratiques, mises en situation) afin de valider les acquis et les mises en pratique. (**Novembre 2017 à Novembre 2018**)
 - Séminaire de restitution finale et enjeux autour des territoires ultrapériphériques (**Décembre 2018**)
 - Evaluation globale (**Novembre 2018**)
 - Audit externe (**objet du présent appel d'offres**)

2 - Objet de l'appel d'offres

En parallèle des bilans d'exécution réalisés par l'UNCCAS pour répondre aux exigences du Fonds Social Européen, de l'évaluation régulière des formations et de l'organisation d'un comité de pilotage (Direction générale de l'UNCCAS) et d'un comité de suivi (Diagnostic territoriale),

La mission d'évaluation externe doit permettre d'identifier et d'évaluer les procédures mises en œuvre pour l'organisation des actions et étapes du projet. Selon les termes du dossier déposé par l'UNCCAS et de la convention passée avec le Fonds social européen (géré par la Préfecture de Mayotte), l'évaluation externe sera confiée à un prestataire extérieur.

La mission d'évaluation a pour objectifs :

- D'évaluer les process mis en œuvre pour répondre aux exigences du Fonds social européen,
- De tirer les enseignements utiles en termes de pilotage, de gestion et de méthodologie de projets,
- De faire le lien avec le prestataire externe impliqué dans la démarche diagnostic.

Au-delà des constats, la mission d'évaluation réalisée par le prestataire devra faire émerger des préconisations visant à éclairer les choix et les orientations prises par l'UNCCAS, en termes d'objectifs et de moyens mis en œuvre pour mener à bien ce type de projet financé par l'Union européenne, et cela dans la perspective de nouvelles conventions qui pourraient être réalisées avec les fonds européens.

Contenu de la mission

L'évaluation a vocation à analyser les process mis en place et envisager des améliorations pour le suivi de nouvelles conventions qui pourraient être déployées avec la mise en place de fonds européens et de manière plus globale de gestion de projets.

La mission comprend :

- La définition et la proposition d'une démarche d'évaluation et d'un processus détaillé : descriptif des modalités et des moyens mis en œuvre (phase préparatoire/ phase de mise en œuvre et de suivi du projet évaluatif/ phase de finalisation)
- Le recueil et l'analyse des éléments de contexte nécessaires à l'évaluation
- Les prises de contact et autres démarches nécessaires au recueil et à l'analyse des données qualitatives (entretiens, questionnaires, etc.) auprès des parties prenantes au projet (coordinatrice, conseillers techniques-chefs de projets de la délégation générale, prestataires extérieurs)

- La formalisation de préconisations
- L'information régulière, l'animation des réunions intermédiaires et la présentation finale au comité de pilotage.

3. Livrables attendus

- Analyse des éléments de contexte de l'évaluation
- Méthodologie d'évaluation détaillée et de ses différentes phases, rétroplanning
- Analyse des données obtenues auprès des parties prenantes du projet
- Rapports intermédiaires
- Rapport final et préconisations

4. Durée de la mission

La mission débutera le **9 avril 2018** dans sa phase évaluative.

Afin de tenir compte des délais de retour auprès des services de l'autorité de gestion, la mission prendra fin **au plus tard en décembre 2018** afin de permettre **l'élaboration du rapport final** pour les services de gestion au 31/06/2019.

5. Pilotage de la mission

Le prestataire sera placé sous la responsabilité du comité de pilotage constitué des personnes suivantes :

- Le Délégué général
- Le Directeur financier
- La pilote et coordinatrice générale du projet

Le prestataire devra assurer des échanges réguliers avec la délégation générale de l'UNCCAS et plus particulièrement le Directeur Administratif et financier.

Au moins deux **comités d'évaluation** devront être organisés :

- Au lancement de l'évaluation,
- En septembre 2018
- En décembre 2018 (rendu final)

6. Modalités de règlement des prestations réalisées

Sous réserve d'obtention des crédits du FSE pour cette action : 50% à la commande, 50% à la remise et la présentation du rapport final.

7. Autres pièces à fournir/critères de sélection

- Présentation de la structure (références, moyens impliqués)
- Intervenants (CV)

- Proposition financière détaillée

Liste de documents administratifs à fournir en réponse à l'appel à projets :

- Lettre de candidature
- Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (en cas de réponse à l'appel d'offres commune à plusieurs structures).
- Déclaration du chiffre d'affaires global sur les 3 derniers exercices disponibles et la part correspondant à l'objet du marché
- Copie du ou des jugements en cas de redressement judiciaire
- Références professionnelles en rapport avec le marché
- Capacités techniques pour répondre au marché : qualifications de l'entreprise, qualifications des personnels d'intervention etc.
- Habilitations professionnelles des personnels
- Formations des personnels
- Déclaration sur l'honneur que le candidat ne fait pas l'objet d'une condamnation pour une infraction prévue à l'article 45 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015
- Assurance sur risques professionnels

Ressources et interlocuteurs

Contacts

Pilote du projet PASS'PALAS

Kristine Stempien,

Responsable du pôle Europe et International

kstempien@unccas.org,

06 19 64 15 18

Responsable administratif et financier du projet :

Cédric Léon,

Directeur financier

cleon@unccas.org

01 70 61 22 66

Document disponible

Document en ligne

- Présentation du dispositif PASS'PALAS :
<https://www.unccas.org/pass-palاس-l-unccas-et-l-europe-s-engagent-pour-l-action-sociale-a-mayotte>
- Dossier de presse
https://www.unccas.org/IMG/pdf/dossier-de-presse-l-europe-mandate-l_unccas-sur-le-territoire-de-mayotte.pdf?3484/47f3b241b7a5dc37c00f0e646102336e864dc768
- PASS'PALAS fait escale en Métropole : article + Vidéos témoignage + photos



<https://www.unccas.org/pass-palas-1801>